
COMPTE-RENDU de la réunion de quartier

« De Lattre / République »

Lundi 16 Janvier 2023 à 18h30, École Leclerc.

Etaient présents :

M.ZOUAOUI, Adjoint au Maire, Vie des quartiers, Démocratie locale et Commerce.

M.WACHOWIAK, Conseiller Municipal délégué, Relations avec les associations et Conseils de quartiers.

Mme MOKEDDEM, Conseiller Municipal délégué, Animations des Quartiers.

M.TILLET, Chef de Cabinet.

M.LE CORRE, Directeur Adjoint des Services Techniques.

M.VIEUILLE, Adjoint au chef de la Police Municipale.

Mme DE SOUSA MANO, Assistante du Maire, des Élus et du Cabinet.

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier.

* * *

Monsieur WACHOWIAK ouvre la séance et énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Réseau de chaleur
- Reprise de la campagne de marquage au sol
- Proposition de circulations de différentes rues (Carnot, Léon Bloy, Sarda...)
- Passage de la ville à 30 km/h depuis le 1^{er} Janvier 2023
- Réalisations de la ville
- Vœux à la population Samedi 28 Janvier 2023
- Questions diverses

Présentation des Elus et des services ainsi que des participants à la réunion.

Présentation du projet du réseau de chaleur :

Suite à différents échanges entre le SIETREM et l'État sur les déperditions de chaleur liées au brûlage des ordures ménagères, la décision a été prise de créer un réseau de chaleur urbaine. Le procédé porté par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire consiste à envoyer de l'eau chaude sous pression afin d'alimenter les principaux bâtiments de la ville et tous les collectifs (privés comme publics). Cela prend tout son sens au vu de l'augmentation du prix du gaz actuel. A partir du 20 février prochain les travaux débuteront en partant du SIETREM jusqu'au centre nautique et se termineront au plus tard en février 2025 (hors intempéries et aléas divers). L'avantage du réseau de chaleur est la diminution de la consommation de gaz, ce qui sera un gain pour la collectivité et les budgets de la ville. L'entreprise DALKIA qui effectue les travaux a remporté le marché, elle prendra donc en charge le coût et la gestion de ce réseau et revendra cette énergie au travers d'une délégation étalée sur 25 ans. Cela ne coûtera donc rien à la ville. Les inconvénients de ce projet seront les impacts sur la circulation. En effet, par tronçon, les riverains seront impactés par la circulation mais pourront tout de même sortir et rentrer chez eux.

Les routes où passeront le réseau seront refaites par demie chaussée, le plus souvent, à la charge de la société DALKIA.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse du déploiement de l'ensemble du réseau de chaleur :



Reprise de la campagne de marquage au sol :

Depuis quelques mois, la municipalité a repris les différents marquages au sol qui existent sur l'ensemble de la ville. Les services techniques ont référencé les marquages ayant besoin d'être refaits. Afin de n'en oublier aucun, Monsieur ZOUAOUI propose aux conseillers de nous transmettre, via l'application, un signalement avec photo des marquages effacés qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin. De plus, les conseillers peuvent soumettre à la municipalité des lieux où un nouveau

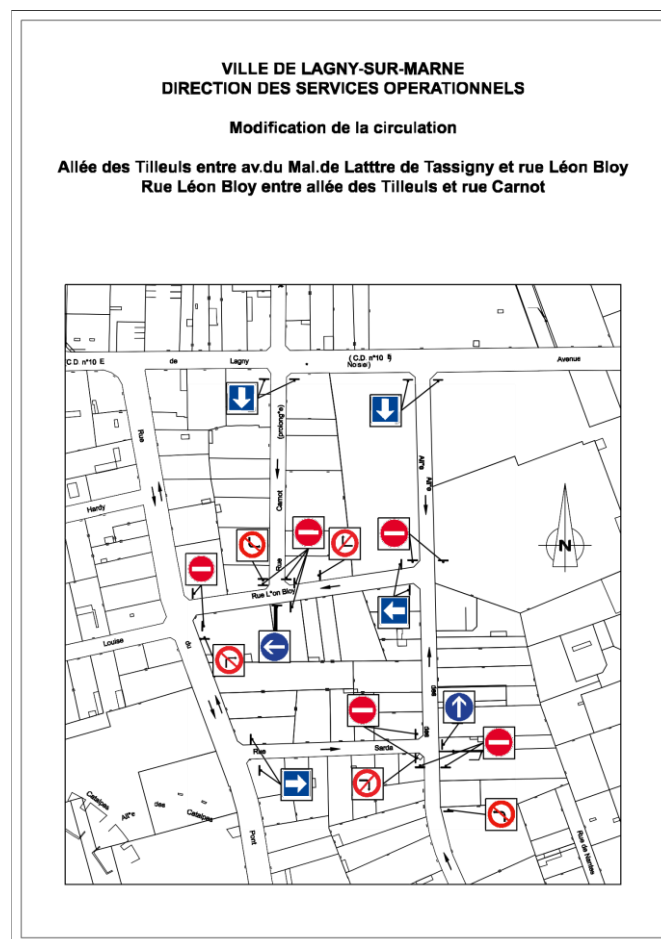
marquage serait judicieux. Pour rappel, grâce aux conseillers de quartiers, un passage piéton a été créé au niveau de l'Avenue Albert Camus pour la traversée des collégiens.

Proposition de circulations de différentes rues (Carnot, Léon Bloy, Sarda...) :

Plusieurs riverains ont interpellé Monsieur ZOUAOUI concernant la circulation de la rue Carnot. Après une étude, la municipalité s'est rendue compte que la majorité des automobilistes qui roulaient vite dans cette rue n'étaient pas des riverains.

La deuxième rue qui pose problème est la rue Sarda. Cette rue est en double sens de circulation avec un coté de stationnement (sans changement). Le problème est qu'il y a dans cette rue un alignement de véhicule stationnés et étant à double sens, il faut donc créer des poches afin de laisser passer les voitures venant d'en face.

Les services ont donc travaillé sur les deux sujets afin d'apporter une proposition aux conseillers de quartiers et voici le plan du projet de modification de circulation qui a été envisagé :



Passage de la ville à 30 km/h :

Depuis le 1^{er} Janvier 2023, la vitesse maximale autorisée est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la ville à l'exception de certains grands axes :

- ✓ Rue Saint Laurent (partie haute) angle Gallieni/Charpentier

- ✓ Avenue Georges Clémenceau / Avenue Raymond Poincaré jusqu'à la rue du Dr. Demars
- ✓ Avenue du Général Leclerc
- ✓ Boulevard Georges Pompidou, Route de Tournan

Cette réglementation a été mise en place afin de favoriser les modes de déplacements doux (cyclistes, piétons...). Une signalisation conforme au code de la route a été mise en place et une campagne de sensibilisation débutera prochainement.

Pour rappel, les zones de partage sont limitées à 20 km/h.

Monsieur ZOUAOUI évoque la mise en place de trottinettes et de vélos électriques sur la commune. En effet, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire va lancer le déploiement de vélos et de trottinettes électriques en libre-service d'ici le printemps. Des emplacements dédiés et obligatoires pour stationner les engins en sécurité seront disponibles.

Réalisations de la ville :

Des photos des différentes réalisations qui ont été faites sur la commune ont été présentés aux conseillers de quartiers.

En effet, la municipalité tient à remercier les conseillers pour leur engagement auprès de notre ville car grâce à eux, des boîtes à livres ont pu être installées, des passages piétons créés, des panneaux de signalisation implantés...

Voici quelques réalisations en image :



Vœux à la population :

Vous avez été nombreux à assister à la cérémonie des vœux 2023 et nous vous en remercions. Le Samedi 28 janvier a été une belle occasion pour présenter les grands projets en cours et à venir à Lagny-sur-Marne. Les conseillers présents ont pu rencontrer les élus de la ville et partager des viennoiseries. Un cocktail a également pu ravir les habitants à l'issue du discours. Enfin, vous avez pu vous rendre à l'exposition inédite sur la place du marché au blé et sur le parvis de l'Eglise. Cette exposition itinérante est aujourd'hui sur la place de la Fontaine.

Questions diverses :

Un conseiller demande s'il est prévu que les chaussées soient refaites entièrement en vue des travaux du réseau de chaleur ?

Monsieur LE CORRE répond que des travaux seront effectués en fonction des tranchées ouvertes.

Un conseiller expose le fait qu'il y aurait une multiplication de câbles aériens, et demande pourquoi la municipalité ne les enterrent pas ?

L'enfouissement des câbles se fera en fonction des travaux d'assainissement futurs mais aussi selon capacité d'investissement (budget).

Une conseillère demande si les bénéficiaires des réseaux de chaleurs seront seulement les bâtiments publics ?

Seuls les bâtiments collectifs avec des chaufferies collectives seront concernés, qu'ils soient publics ou privés.

Un conseiller demande si une ville a le libre arbitre sur les limitations de vitesse ?

Monsieur ZOUAOUI répond que dans la mesure où les rues appartiennent à la commune et que la vitesse est adaptée, oui.

Une conseillère demande ce qu'est une zone de partage ?

Une zone de partage est une zone ouverte à la circulation de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes...)

Un conseiller demande pourquoi ne pas installer des chicanes dans la rue Carnot afin de ralentir les automobilistes ?

Monsieur ZOUAOUI répond que cette rue ne doit pas être un raccourci. Le mieux serait de changer le sens de circulation.

Une conseillère demande pourquoi la partie devant le bâtiment de l'allée des tilleuls a été passée en sens unique ?

La municipalité répond qu'avec la livraison de la nouvelle résidence de 140 logements, il était nécessaire de gérer le flux de véhicules. Notamment au niveau de la sortie de leur parking.

Une conseillère demande si des trottinettes vont être mises à disposition sur la commune ?

Oui, d'ici le printemps.

Une conseillère demande si la municipalité peut rappeler aux habitants de nettoyer les trottoirs devant chez eux ?

Une campagne de sensibilisation sur le magazine ainsi que sur les réseaux sociaux de la ville commencera prochainement.

